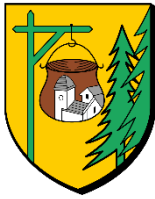




RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT DU JURA



Commune de  
**mignovillard**  
Petit-Villard - Froidefontaine - Essavilly  
Communailes-en-Montagne

# REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE **MIGNOVILLARD**

DCM\_20210705\_03

## Séance du 5 juillet 2021

### Nombre de conseillers municipaux

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 17

Date de la convocation :  
30 juin 2021

Date d'affichage  
du compte rendu :  
12 juillet 2021

L'an deux mil vingt et un, le cinq juillet à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Florent SERRETTE, maire.

Étaient présents : Florent SERRETTE, Anne-Marie MIVELLE, Gérard MUGNIOT, Lydie CHANEZ, Carmen VALLET, Pascale DUSSOUILLEZ, Joël ALPY, Camille BARBAZ Olivier BLANCHARD, Aurore BRULPORT, Olivier BOILLOT, Jacques DAYET, Maxime FOURNY, Michaël FUMEY, Étienne MILLET, Philippe SCHENCK, Valérie VUILLERMOT.

Était absent excusé : Martial VERNEREY

Était absente : Stéphanie BRANTUS

Mme Pascale DUSSOUILLEZ a été désignée comme secrétaire de séance.

### **Objet : Loyers du Chalet de la Bourre durant la période de fermeture administrative**

M. le Maire rappelle les termes de la délibération du 11 janvier 2021 sur le dégrèvement des loyers communaux en conséquence de la fermeture administrative du 17 octobre qui s'est poursuivi jusqu'au 9 juin. Pour l'année 2021, les loyers dégrévés sont évalués à 2 417,03 €. Il est proposé d'effectuer une constatation comptable par émission de titres et d'une annulation par un mandat.

Le conseil municipal, à l'unanimité, charge M. le Maire d'émettre un titre au compte c/752 « revenus des immeubles » et un mandat au c/6718 « Autres charges exceptionnelles sur opération de gestion » pour 2 417,03 €. Les crédits nécessaires ont été prévus au budget primitif 2021.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits.



Le Maire,  
  
Florent SERRETTE